



COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Date :	20210308
Concerne :	PLAN D'APPLICATION COMMUNAL DE LA CONVENTION D'ISTANBUL

Rétroacte :

Adoption, le 17.12.2019 de la Motion relative à l'engagement de Watermael-Boitsfort contre les violences faites aux femmes et pour la reconnaissance du féminicide

« Vu la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dite « Convention d'Istanbul » ratifié par la Belgique le 14 mars 2016 ;
Vu la circulaire entrée en vigueur en 2006, révisée en 2015 relative à la politique criminelle en matière de violence dans le couple, autrement appelée la circulaire de « Tolérance Zero » ;

Considérant que la Convention d'Istanbul est contraignante et que la Belgique est tenue de mettre en application ses dispositions ;

Considérant que la Convention d'Istanbul définit la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de l'Homme et une discrimination de genre ;

LE CONSEIL COMMUNAL DE WATERMAEL-BOITSFORT DÉCIDE :

Article 1

De demander au collège :

- de devenir précurseur dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes en présentant notamment au conseil communal un plan d'application de la convention d'Istanbul au niveau local ;

Méthodologie :

Le présent Plan d'actions, contribution de la commune de Watermael-Boitsfort à la mise en œuvre de la convention d'Istanbul, a été réfléchi et construit de la manière suivante :

- analyse et étude de la convention d'Istanbul de 2016 ;
- analyse et étude du Plan bruxellois contre les violences faites aux femmes (voir infra) ;
- Travail de données partagées au sein de groupes de travail thématiques sur la question de l'égalité et la diversité ;
- Travail de co-construction avec les différents services communaux concernés ainsi qu'avec le Centre culturel, le Service prévention de l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort et le tissu associatif communal.

Le plan est présenté au Conseil communal à l'état de proposition mais également comme plan d'ores et déjà effectif sur certains points, comme le montrent plusieurs actions engrangées à pérenniser.

Extraits du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes¹ :

La Convention d'Istanbul, ratifiée le 14 mars 2016 par tous les niveaux de pouvoir belges, « invite les États membres de l'Union européenne à adopter et mettre en œuvre des politiques nationales effectives, globales et coordonnées, incluant toutes les mesures pertinentes pour prévenir et combattre toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention, et offrir une réponse globale à la violence à l'égard des femmes ».

¹ <https://equal.brussels/fr/publications/plan-bruxellois-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

En ratifiant ce texte, la Belgique s'est engagée à ² :

1. **Prévenir** : par l'organisation de formations, de campagnes de sensibilisation, de programmes thérapeutiques pour les auteurs et par l'élaboration de matériel pédagogique, en incluant la société civile et en associant les médias et le secteur privé.
2. **Protéger** : en apportant une protection aux victimes et aux témoins, par l'intervention adéquate des services policiers et des services d'aide (refuges, lignes d'écoute, e.a.).
3. **Poursuivre** : en introduisant des nouveaux délits dans les ordres juridiques, y garantir les droits des victimes et éviter toute forme de victimation secondaire.
4. **Mettre en œuvre des politiques intégrées** : pour apporter des réponses efficaces, la Convention appelle à développer des politiques globales et concertées, ainsi qu'à collecter des données et mener des recherches.

Le plan d'application de la convention d'Istanbul au niveau local travaillé à Watermael-Boitsfort se propose sous ces mêmes 4 axes de réflexions, propositions et actions, les 4P :

1. POLITIQUES INTEGREES
2. PREVENTION
3. PROTECTION
4. POURSUITES

P1 : Politiques intégrées – Changement souhaité : l'ensemble des politiques publiques communales intègre de manière transversale la thématique de la lutte contre les violences faites à toutes les femmes (cela passe nécessairement dans un premier stade par l'éveil des consciences à la question).

Action 1 : Sensibiliser les agents de l'administration à comprendre les enjeux qui se cachent derrière les violences faites aux femmes, en les incitant à participer aux manifestations organisée les 25 novembre et 8 mars (mails aux agents, affiches dans les locaux de l'administration, actions de sensibilisation...).

- 2020 et suite : Action sur l'espace public : drapeau de la commune mis symboliquement en berne par l'échevin du Droit des Femmes le 25 novembre en souvenir des femmes victimes de féminicides en Belgique et dans le monde.
- 2021 : Commencer par une campagne de communication interne et visible depuis l'espace public pour la participation des agents à la journée du 25 novembre. La même campagne pourrait être organisée les années suivantes. Des thèmes spécifiques pourraient être abordés (cfr ceux compris dans le plan diversité).

Action 2 : Sensibiliser les conseillers communaux, les conseillères communales et le collège sur les violences faites aux femmes (tout type de violence, pas uniquement physique : violence faites aux femmes transgenres, violence dans l'espace public...).

- 2021 : Conseil communal de janvier : reporting systématique de l'état d'avancement de la motion contre les violences faites aux femmes.

Action 3 : Mise en place d'un cadre de concertation entre les différentes parties-prenantes communales de la thématique (Commune, police, acteurs sociaux, ONE, CPAS, associations...) et participer au réseau des maisons d'accueil bruxellois.

- Effectif sur collaborations, entre autres via le processus « masque 19 ». Groupe de travail constitué et avancées pratiques concrètes (masque 19 et mur « féminicide »).

² [https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/the-convention-in-brief#{%2211642062%22:\[\]}\]](https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/the-convention-in-brief#{%2211642062%22:[]}])

- 2021 et + : Communiquer explicitement via le 1170 vers les habitant.es pour annoncer les enjeux de la quinzaine et de la journée du 25/11.

Action 4 : Cartographier l'ensemble des acteurs et mouvements féministes implantés sur le territoire de la Région de Bruxelles pour identifier de potentiels partenariats structurels.

- Voir avec la région, equal.brussels ce qui existe comme matériel et ressources renouvelés. Les partager.

Action 5 : Former le personnel communal en lien direct avec le public (officiers et agents de l'État civil pour qu'ils puissent détecter les mariages forcés par exemple, comprendre les situations de vulnérabilité des femmes migrantes, qu'ils puissent accueillir des personnes transgenre ou souhaitant changer de genre avec dignité) avec l'appui du secteur associatif.

- C'est effectif (formation continue sur ces questions et transgenre, transidentité via Rainbow house)
- Effectif : Rappeler les obligations légales du fonctionnaire en lien avec l'accueil des usagers ainsi que les lois existantes qui doivent guider la qualité des actes et services qu'ils délivrent (égalité de traitement...).

Action 6 : mettre en place des formations pour les gardiens de la paix afin de les sensibiliser et de les former sur le sujet du harcèlement de rue. A terme, de sensibiliser l'ensemble de nos agents communaux au harcèlement ;

- C'est effectif les Gardiens de la Paix ont déjà suivi des sessions sur "la communication" ou "la gestion de l'agressivité" qui peuvent aider à faire face à ce type de situations. Ils en suivront d'autres. Par ailleurs, ils sont attentifs à cette posture, comme pour toute autre marque de violence à l'égard d'autrui. Ils sont dans la prévention de toutes formes de violences sur l'espace publique.

P2 : Prévention – Changement souhaité : les agents publics ont suffisamment conscience de la question et de ses multiples facettes pour agir efficacement et en qualité.

Action 1 : Développer un programme de sensibilisation du grand public en mettant en œuvre des actions concrètes et accessibles au plus grand nombre.

Penser à organiser cela en partenariat avec la STIB car les transports en communs sont des lieux idoines pour toucher un large public.

- 2021 et + : Actions à mettre en œuvre à l'occasion du 25 novembre en 2021 (film documentaire) ou lors de la 15aine sur le droit des femmes 2022 avec la Vénérie et le Service de Prévention et de Cohésion sociale (équipe du CEFAS). Une telle collaboration a déjà eu lieu.

Action 2 : Impliquer les services enfance et jeunesse NL et FR, les bibliothèques et les centres culturels de la commune, le service des seniors et des personnes handicapées et les former à la détection des violences faites aux femmes.

- 2021 : faire lien avec :
- les bibliothèques
- la commission accueil-temps libre de la commune
- le conseil consultatif des seniors
- antenne scolaire, Maison des Jeunes et Maisons de quartiers

Action 3 : Encourager les services jeunesse NL et FR à organiser des activités non-mixtes lors desquelles les jeunes filles peuvent s'exprimer librement sur cette thématique.

- Effectif + 2021 : Échanger avec le service jeunesse et le Service de Prévention et de Cohésion sociale sur la faisabilité et définition d'un plan d'action pour la rentrée 2022.

Action 4 : Généraliser l'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) dans les écoles communales FR et NL en l'incluant dans les projets d'établissements scolaires et, ce, dès la maternelle et identifier la possibilité de mettre en place une cellule EVRAS avec les écoles qui le souhaitent.

- Inviter les différents acteurs de l'EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) et des CPF (Centres de planning familiaux), premiers spécialistes de cette question et entendre leurs conseils.
- Effectif + 2020-suite : Voir avec le pouvoir organisateur des écoles communales comment étudier la faisabilité technique d'inclure l'EVRAS dans les contrats d'écoles en incluant les PMS et PSE ainsi que les CPF. Cela fait bien partie du programme. Un exemple parmi d'autres : dans le cadre du cours d'EPC (éducation à la Philosophie et la citoyenneté), le ou la professeur.e parle de « l'égalité des sexes » et embraye dès lors sur la thématique de « la violence faite aux femmes ». En maternelles, on parle de la question des violences au quotidien.

Action 5 : Organiser une activité de sensibilisation (conférence, café-débat) sur « les masculinités » et le concept de genre.

- 2021 : A organiser lors de la journée du 25 novembre (identifier l'ancrage et les acteurs à mobiliser).
- Réalisé avec « orange the world » en 2019, et 2020 main mauve et drapeau en berne.

Action 6 : Lors de toute opération d'urbanisme (espace public), systématiser les réflexions sur un urbanisme « women and child friendly »

- 2021 : Inclure cette exigence dans les cahiers des charges pour le recrutement de bureaux d'étude lors des phases de définition et de programmation d'opérations d'urbanisme.
- 2021-22 : Une balade urbaine prévue lors de la 15aine sur le droit des femmes 2021. Pour cela, il sera nécessaire de sensibiliser le collège et le Comité de direction (impact sur urbanisme, sport, ...).

Action 7 : Dénoncer systématiquement et interdire les publicités sexistes dans l'espace public sur le territoire de notre commune.

- 2020 et années suivantes : Veiller au contrat que nous avons passé avec Clear Channel Decaux et/ou d'autres sociétés privées pour que ces publicités soient bannies.
- Voir notre charte éthique dans le 1170
- Publicités sur l'espace public : Au besoin, prendre un arrêté d'interdiction, cfr « Sugar Daddy »

Action 8 : dédier, dans le respect des personnes, l'espace d'un mur, dans un lieu emblématique de Watermael-Boitsfort, aux histoires de femmes victimes de violences conjugales, afin de les sortir de l'anonymat

- Une fois le permis d'urbanisme délivré, le concours sera lancé aux artistes de la commune, afin de concrétiser la visibilité de cette problématique du féminicide, au travers d'œuvres diverses, choisies par un jury composé de membres qui ne sont pas des politiques (membres de l'administration, du centre culturel, de l'académie des beaux-arts).

Action 9 : Prévention et prise en charge de conflits et violences intrafamiliales

- Effectif via l'équipe de psychologues du CEFAS (Service de prévention et de cohésion sociale) qui proposent des accompagnements de familles de Watermael- Boitsfort et Auderghem

P3 : Protection – Changement souhaité : les femmes victimes de violences ne se sentent pas seules. Elles sont accompagnées avec discrétion professionnalisme, bienveillance et écoute, seuls ingrédients leur permettant de se reconstruire une vie digne.

Action 1 : Définition et mise en œuvre d'un dispositif public de prise en charge et d'accompagnement des victimes (accompagnement juridique, accompagnement psychologique, accompagnement social).

- 2020 et + : Effectif via le processus « masque 19 », suivi via Cefas (Service de Prévention et de Cohésion sociale CONFLITS ET/OU VIOLENCES au sein de la famille et au niveau interpersonnel) et service de la vie sociale.

Action 2 : Définition d'un protocole d'accueil, d'accompagnement et d'orientation concomitamment à la création du dispositif public de prise en charge et d'accompagnement.

- 2020 et + : Travail multi-acteurs à réaliser (association de plusieurs secteurs/acteurs), déjà effectif via le processus « masque 19 ».

Action 3 : Élaboration, édition et diffusion (via papier et sur site internet de la commune) sur l'ensemble du territoire communal d'une brochure recensant l'ensemble des démarches et dispositifs existant (structures d'accueil, centre d'écoute, action de chacun des acteurs...), renforcer la visibilité de toutes les initiatives mises en place au niveau local (SAPV, CEFAS, CPCF, planning familial...) notamment via des affichages spécifiques sur les panneaux d'affichage locaux, dans les centres culturels, les bibliothèques, les maisons de quartiers et le PCS.

- Cela s'intègre dans diverses actions et campagnes continues.

Action 4 : Mettre en place une ligne d'urgence et de conseil (téléphone et internet) per mettant d'organiser des rendez- vous avec des jeunes femmes et jeunes filles en quête de renseignements.

- Effectif : via numéro violences conjugales régional, que nous avons communiqué régulièrement via nos canaux communaux.

P4 : Poursuites

Action 1 : Coopération avec la justice dès lors où cela s'avère nécessaire.

- Effectif et au cas par cas : méthodologie à figurer et suivre rigoureusement par les fonctionnaires en charge au niveau communal.